



Droit chômage suite à fin periode essai

Par **Gwendoudou**, le 13/11/2014 à 20:03

Bonjour,

Mon ami se trouve dans une situation un peu particulière et nous aimerions avoir une réponse:

Il a travaillé pendant un peu plus de 4 ans dans la fonction publique hospitalière en CDD. Il a démissionné de ce CDD pour un CDI dans le privé, or, manque de chance, il n'a pas convenu au poste et l'employeur a mis fin à la période d'essai. Il se trouve donc bien involontairement privé d'emploi. Dans les 4 mois précédents son chômage il a démissionné mais justifie bien de 3 ans d'activité continue. Seulement, Pôle emploi lui indique ne pas pouvoir l'indemniser car cela incombe à la fonction publique à laquelle il a cotisé plus longtemps. Nous attendons donc le rejet de Pôle emploi mais nous angoissons beaucoup de la réponse que va faire la fonction publique hospitalière concernant son indemnisation car il a démissionné de chez eux. Quels droits a-t-il réellement selon vous?

Nous vous remercions par avance de votre réponse.

Sincères salutations.

Par **P.M.**, le 13/11/2014 à 21:20

Bonjour,

Avant d'angoisser, il faudrait avoir la réponse de l'ancien employeur de la fonction publique hospitalière qui normalement, je pense, devrait appliquer en l'occurrence l'[Accord d'application n° 14 du 14 mai 2014 pris pour l'application des articles 2, 4 e\) et 26 § 1er b\) du règlement général annexé à la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage](#) :

[citation]

Chapitre 2 -

Sont également considérées comme légitimes, les ruptures à l'initiative du salarié intervenues dans les situations suivantes :

§ 5 - Le salarié qui justifie de 3 années d'affiliation continue au sens de l'article 3 et qui quitte volontairement son emploi pour reprendre une activité salariée à durée indéterminée, concrétisée par une embauche effective, à laquelle l'employeur met fin avant l'expiration d'un délai de 91 jours.[/citation]

Par **Gwendoudou**, le **13/11/2014** à **22:37**

Merci beaucoup de votre réponse. Je n'arrivais pas à trouver ce fameux texte que je trouvais cité plusieurs fois... Nous allons donc attendre la réponse et vous tiendrons informés.
Cordialement.